

Arrêté n° 3413

Objet : Fermeture des déchèteries de Châtellerault (Nonnes et Massonne), de Naintré, de Doussay, de Saint Christophe et de Dangé Saint Romain les vendredis 24 et 31 décembre 2021 à partir de 16h.

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions exercées par le Président en matière de Gestion des déchets ménagers,

CONSIDERANT la décision du Président de fermer les services communautaires le 24 décembre et le 31 décembre 2021 à partir de 16h.

ARRETE

ARTICLE 1 – Les déchèteries de de Châtellerault (Nonnes et Massonne), de Naintré, de Doussay, de Saint Christophe et de Dangé Sainty Romain seront fermées au public les vendredis 24 et 31 décembre 2021 à partir de 16h.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville de Châtellerault ainsi que sur les sites.

ARTICLE 3 – La présente décision est susceptible d'un recours gracieux devant monsieur le président dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Un recours contentieux peut également être porté contre la présente décision devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage ; le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 4 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

.....

A châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN